

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 21 novembre 2025

Le Cerema et CDC Biodiversité signent un partenariat pour renforcer la prise en compte de la biodiversité par les collectivités territoriales

À l'occasion du Salon des maires et des collectivités territoriales 2025, Cerema et CDC Biodiversité signent une convention de partenariat pour renforcer la prise en compte de la biodiversité par les collectivités territoriales.

Le Cerema et CDC Biodiversité annoncent aujourd'hui la signature d'une convention cadre de partenariat destinée à accompagner les collectivités territoriales dans la protection et la restauration de la biodiversité, ainsi que dans l'intégration de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique.

Ce partenariat associe l'expertise territoriale et opérationnelle du Cerema à l'outil et aux méthodologies développés par CDC Biodiversité pour mesurer l'empreinte biodiversité des acteurs publics, former les équipes concernées, valoriser et diffuser des solutions opérationnelles et soutenir le déploiement de projets de renaturation et d'adaptation portés par le programme Nature 2050. Cette convention est signée entre le Cerema et CDC Biodiversité dans l'objectif de collaborer sur la visibilité et le déploiement de solutions permettant aux collectivités locales de protéger et restaurer la biodiversité.

Principales actions engagées dans ce partenariat :

- **Mesure d'empreinte biodiversité (Global Biodiversity Score – GBS) :**
 - CDC Biodiversité mettra à disposition du Cerema sa méthodologie dédiée aux collectivités, issue d'expérimentations réalisées en 2024, ainsi que les supports associés. Un parcours de montée en compétences est prévu pour 15 experts du Cerema qui suivront un parcours de formations complet, afin qu'ils puissent proposer le calcul de l'empreinte biodiversité aux collectivités territoriales, dans les offres de service du Cerema.
 - La mesure d'empreinte biodiversité des collectivités territoriales avec le Global Biodiversity Score (GBS), permettra d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies environnementales du secteur public.
- **Club B4B+ et groupe de travail « secteur public » :** le Cerema devient partenaire du groupe de travail secteur public dont le lancement est envisagé par CDC Biodiversité au sein du Club

B4B+ en 2026. Les équipes du Cerema participeront aux travaux, partageront retours d'expérience et diffuseront les travaux auprès des collectivités adhérentes.

- **Programme Nature 2050 :**

- Le programme Nature 2050 permet de financer des projets mettant en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature (SFN).
- En tant que partenaire, le Cerema assurera la promotion et la visibilité du programme auprès de ses collectivités adhérentes.



De gauche à droite : Marie-Claude JARROT, Présidente du Cerema, Marianne Louradour, Présidente de CDC Biodiversité, Pascal Berteaud, Directeur général du Cerema ©JC Guilloux - Cerema

CONTACTS PRESSE

Patricia LEDOUX – 06 62 98 94 22 – presse@cerema.fr

Isabelle JULLIEN – 06 86 14 93 15 – communication@cdc-biodiversite.fr



À propos du Cerema

Au cœur des missions qui lui sont confiées par les ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique, le Cerema accompagne les territoires dans leur adaptation au changement climatique grâce à une expertise et des solutions de référence.

Le Cerema, référent public en aménagement, accompagne l'État, les collectivités et les entreprises pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques nationales et de projets territoriaux adaptés au climat de demain.

Il dispose d'une approche globale pour conseiller, innover et fédérer dans 6 domaines d'activité : aménagement et stratégies territoriales, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral.

Ses équipes multidisciplinaires sont présentes sur les territoires de l'Hexagone et des Outre-mer avec 27 implantations.

www.cerema.fr



À propos de CDC Biodiversité

Créée en 2008, CDC Biodiversité est une entreprise dont l'objectif est de concilier biodiversité et développement économique, au service de l'intérêt général. Entièrement dédiée à la biodiversité, cette filiale du Groupe CDC intervient sur trois axes : conseiller, mesurer et renaturer. Son expertise lui permet de conseiller et de former aux enjeux de biodiversité. Son outil Global Biodiversity Score mesure l'empreinte biodiversité des entreprises, des institutions financières et, à terme celui des collectivités territoriales.

Enfin, CDC Biodiversité met en œuvre des actions concrètes de renaturation sur le long terme, visant la création de gains écologiques quantifiés par des solutions fondées sur la nature, avec différentes solutions, notamment son programme Nature 2050 créé en 2016. CDC Biodiversité a également créé en 2019 le Fonds Nature 2050 pour soutenir toute activité d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel et à la restauration de la biodiversité ainsi qu'à sa gestion pérenne. Ce fonds de dotation est entièrement dédié au soutien des actions du programme Nature 2050, notamment à travers le cofinancement de projets intégrés au programme et qui mettent en œuvre des SfN.

www.cdc-biodiversite.fr